

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2011

Etaient présents : THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON ADAM FOUBERT LBOUC DELAUNAY GRAND GUILLOUARD
LEBRETON TRETON Absents : RINGUENET-PECATE (non excusé) V. BOUJU et C. PICHEREAU (excusés)

Etude du rapport de la commission des travaux sur les différents devis reçus

A/ Pavillon du 9 rue de la Libération

Mme Carole FOUBERT a quitté la salle et n'a pas participé aux débats

Description des travaux : changement de 2 portes fenêtres, 1 fenêtre et un châssis / pose de volet roulant par manœuvre à treuil.

Le Conseil Municipal, après étude des 4 devis reçus, a retenu l'entreprise PMAE de Pré-En-Pail (la mieux disante) pour un montant de 3.323,02 € TTC comme préconisé par la commission des travaux.

B/ Immeuble du 29 rue de Normandie

Mme Carole FOUBERT a quitté la salle et n'a pas participé aux débats

Tranche 1 : changement de 9 fenêtres oscillo battante, PVC, volet roulant par manœuvre à treuil

Tranche 2 : changement de 9 fenêtres (idem 1^{ère} tranche) et de 2 portes des pignons

Le Conseil Municipal, après étude des 4 devis reçus, a retenu l'entreprise FIMAC de Ligniè-res-Orgères (la mieux-disante) pour un montant de 6.693,90 € TTC pour la 1^{ère} tranche et l'entreprise FIMAC (la mieux disante) pour un montant de 9.737,84 € TTC pour la 2^{ème} tranche comme préconisé par la commission des travaux.

C/ Toiture de la cuisine de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après étude des 4 devis reçus, a retenu l'entreprise LETERTRE de Pré-En-Pail (la mieux disante) pour un montant de 7.324,16 € TTC – le changement des gouttières n'ayant pas été jugé utile, comme préconisé par la commission des travaux.

Le Conseil Municipal a également décidé de demander des devis pour changer 2 portes à la salle des fêtes.

Désignation de 4 titulaires et suppléants la commission intercommunale des impôts directs.

Ont été désignés pour siéger à la CIID de la CCA :

Titulaires : C. FOUBERT./ V. BOUJU./ T. GUILLOUARD/R. DELAUNAY

Suppléants : R. LELIEVRE/ B. LEMASSON./ D. GRAND /J. TRETON.

Suppression d'un poste d'agent technique de 1ère classe suivie de la création d'un poste d'agent technique principal de 2ème classe – modification du taux de promotion.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour permettre l'avancement de grade d'un employé communal. Ils ont décidé d'inscrire ce nouveau poste au taux de promotion avec un pourcentage de 100% avec un effet rétroactif au 01.12.2011.

Admission en non-valeur proposée par le Receveur Municipal,

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'admettre en non-valeur les créances ci-après :

Service des eaux et de l'assainissement : 703,00 €

Commune : créances de 27,20 €

Demande d'aide financière présentée par une jeune fille de la commune qui va suivre une formation pour obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

M. Robert DELAUNAY a quitté la salle et n'a pas participé aux débats

Les membres du Conseil Municipal ont rejeté cette demande.

Point sur la construction d'une boulangerie multiservices

Le permis de construire avec avis favorable a été reçu le 30 novembre – la SICA prépare le dossier d'appel d'offres qui pourrait être lancé dès le 15 décembre 2011.

Questions diverses :

La commission voirie se réunira prochainement pour étudier la demande d'achat d'une portion de chemin rural au village du Plessis,

Carte Communale : des personnes seront sollicités pour participer au recensement des zones humides et à un diagnostic agricole.

Les vœux de la Municipalité auront lieu le samedi 21 janvier 2012.

A Ligniè-res-Orgères, le 7 décembre 2011

Le Maire,

Signé Jean-Luc THOMAS-